

EURE-ET-LOIR NUMÉRIQUE
Syndicat Mixte Ouvert

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL
N° 23_0050

REUNION DU
8 NOVEMBRE 2023

OBJET :

RAPPORT N° 4

MODIFICATION DE LA
REPARTITION DES CREDITS DE
PAIEMENT DE L'AUTORISATION
DE PROGRAMME AP 2021-RACCO

NOMBRE DE VOIX :

Nombre de membres en exercice	51
Nombre de membres présents	29
Nombre de voix en exercice :	90
Nombre de voix présentes ou représentées :	49,8
Nombre de suffrages exprimés :	49,8

Étaient présents :

Conseil départemental :

M. Jacques LEMARE, Mme Evelyne DELAPLACE,

Conseil régional :

Mme Sylviane BOENS, Mme Estelle COCHARD,

EPCI :

M. Patrick LAGE (suppléant de M. Cyril LUCAS), M. Loïc BARBIER (suppléant de Mme Emmanuelle BONHOMME), M. Frédéric GIROUX, Mme Aliette LE BIHAN, M. Jean-Michel POISSON, Mme Virginie QUENTIN, M. Jean Louis RAFFIN, M. Yves VEILLOT, Mme Patricia BERNARDON, Mme Armelle THERON-CAPLAIN (suppléante de M. Dominique BONNET), M. Serge MILOCHAU (suppléant de Mme Sylvie ROLAND), M. Jean-Luc GRARE, M. Olivier LECOMTE, M. Bruno PERRY, M. Francis BESNARD, M. Pascal JABLONKA (suppléant de M. Laurent CLEMENTONI), M. Dominique VALLEE (suppléant de Mme Stéphanie COUTEL), M. Gérard DESVAUX (suppléant de M. Christian BICHON),

Étaient absents représentés :

Conseil Départemental :

M. Christophe LE DORVEN, M. Stéphane LEMOINE, Mme Sylvie HONNEUR-BUCHER

Conseil régional :

M. Pierre-Frédéric BILLET

EPCI :

M. Jean-Luc GRARE, Mme Corine LE ROUX, Mme Stéphanie THOMAS, M. François FOUGEROL

Pouvoirs :

M. Christophe LE DORVEN donne pouvoir à Mme Evelyne DELAPLACE

M. Stéphane LEMOINE donne pouvoir à M. Jacques LEMARE

Mme Sylvie HONNEUR donne pouvoir à M. Frédéric GIROUX

M. Pierre-Frédéric BILLET donne pouvoir à M. Jean-Michel POISSON

M. Jean-Luc GRARE donne pouvoir à M. Bruno PERRY

Mme Corine LE ROUX donne pouvoir à Mme Aliette LE BIHAN

Mme Stéphanie THOMAS donne pouvoir à M. Olivier LECOMTE

M. François FOUGEROL donne pouvoir à Mme Virginie QUENTIN

Étaient absents non représentés :

Conseil Départemental :

M. Francis PECQUENARD, M. Jean-Noël MARIE, M. Rémi MARTIAL, Mme Delphine BRETON, M. Marc GUERRINI

Conseil régional :

M. Harold HUWART, M. Aleksandar NIKOLIC

EPCI :

M. John BILLARD, M. Pascal AUBRY, M. Cyril LUCAS, M. Jacques ALIM, M. Jean BARTIER, Mme Emmanuelle BONHOMME, M. Jérôme DEPOND, M. Gilbert GALLAND, M. Aïssa HIRTI, M. Denis GOUSSU, M. Michel GIRARD, M. Jérémie CRABBE, M. Jean Albert BASSOULET, M. Gérald COIN, M. Dominique BONNET, Mme Sylvie ROLAND, M. Philippe GASSELIN, M. Laurent CLEMENTONI, M. Joel DELPORTE, Mme Stéphanie COUTEL, M. Eric GERARD, M. Christian BICHON

Secrétaire de séance : M. Jean-Michel POISSON

LE CONSEIL SYNDICAL

VU le Code général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L.3312-4,

VU la délibération n°20_0077 du Conseil syndical du 15 décembre 2020 approuvant la création de l'AP 2021-RACCO,

VU la délibération n°22_0068 du Conseil syndical du 13 décembre 2022 approuvant la modification de la répartition des crédits de paiement annuels de l'AP 2021-RACCO,

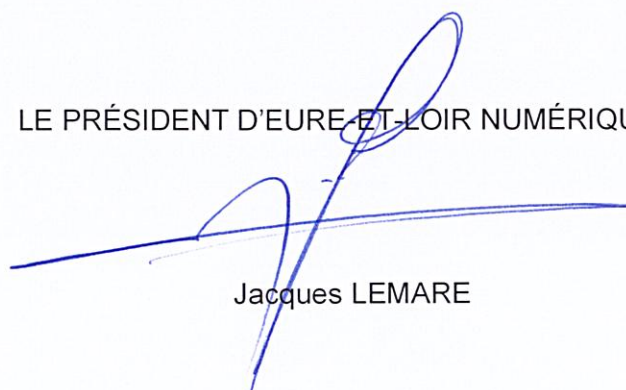
VU le rapport n°4 du Président,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la nouvelle répartition des crédits de l'autorisation de programme AP-2021 RACCO « *Raccordements terminaux 2021-2028* » comme suit :

(M€)	Total AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
Montant de l'AP et répartition des crédits de paiement	10,5	1,29	1,61	1,55	1,15	1,4	1,4	1,20	0,9

LE PRÉSIDENT D'EURE-ET-LOIR NUMÉRIQUE,



Jacques LEMARE



CONSEIL SYNDICAL
Séance du 8 novembre 2023

RAPPORT N° 4

Modification de la répartition des crédits de paiement de l'Autorisation de programme AP 2021-RACCO

Par délibération n° 20_0077 du 15 décembre 2020, le Conseil syndical a approuvé sur la création de l'AP 2021-RACCO « *Raccordements terminaux 2021-2028* », destinée au financement des raccordements finaux du réseau fibre optique (subventions au Délégué) qui constituent la dernière partie, chez l'abonné, du réseau fibre optique. Son montant total de 10,5 millions d'euros correspond au montant estimé pour la totalité des raccordements restant à réaliser sur le réseau d'Eure-et-Loir Numérique.

Le 13 décembre 2022, le conseil syndical a approuvé une nouvelle répartition des crédits de paiements annuels de l'autorisation de programme AP 2021- RACCO, qui s'établit comme suit :

(M€)	Total AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
Montant de l'AP et répartition des crédits de paiement	10,5	1,29	1,61	2,4	2	1,4	1	0,5	0,3

Il est précisé que suite à l'évolution du logiciel comptable du syndicat, l'autorisation de programme AP 2021-RACCO est maintenant millésimée dans le logiciel comptable AP 2023-21 RACCO.

Au vu du rythme des raccordements réalisés en 2023, qui est plus faible que prévu du fait d'une présence des nouveaux opérateurs commerciaux sur le réseau qui reste partielle, il est proposé de modifier la répartition des crédits de paiement annuels de cette autorisation de programme pour les diminuer en 2023 et 2024, et les augmenter sur les années suivantes.

La nouvelle répartition des crédits de paiement annuels de l'autorisation de programme AP 2021-RACCO serait la suivante :

(M€)	Total AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
Montant de l'AP et répartition des crédits de paiement	10,5	1,29	1,61	1,55	1,15	1,4	1,4	1,20	0,9

VU le Code général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L.3312-4,

VU la délibération n°20_0077 du Conseil syndical du 15 décembre 2020 approuvant la création de l'AP 2021-RACCO,

VU la délibération n°22_0068 du Conseil syndical du 13 décembre 2022 approuvant la modification de la répartition des crédits de paiement annuels de l'AP 2021-RACCO,

LE CONSEIL SYNDICAL EST SOLLICITÉ AFIN :

- **D'APPROUVER** la nouvelle répartition des crédits de l'autorisation de programme AP-2021 RACCO « *Raccordements terminaux 2021-2028* » comme suit :

(M€)	Total AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
Montant de l'AP et répartition des crédits de paiement	10,5	1,29	1,61	1,55	1,15	1,4	1,4	1,20	0,9